

Action sociale : le CESU Aide à la garde d'enfants de 0 à 6 ans, places en crèche

CESU Aide à la garde d'enfants 0-6 ans

Le CESU 0-6 ans est une prestation sociale interministérielle. Il s'agit d'une **aide financière mise en place par le ministère chargé de la Fonction Publique pour la garde des enfants de moins de 6 ans** et versée aux agents de l'Etat sous forme de Chèques Emploi Service Universels entièrement préfinancés.

Si vous avez un enfant âgé de 0 à 6 ans, vous avez droit au CESU à compter de la fin du congé de maternité ou d'adoption et jusqu'à l'âge de 6 ans.

Ces chèques sont utilisables pour rémunérer une structure de garde d'enfants hors du domicile (crèche, halte- garderie...), un salarié en emploi direct (nourrice, baby-sitter) ou une association.

Cette prestation est soumise à **condition de ressources** et sera versée en une fois.

Les demandes seront à faire dans l'année en cours. Les titres remis sont nommés « Tickets CESU-garde d'enfant 0-6 ans ». Les montants : de 0 à 700€ pour une famille, de 0 à 840 € pour les familles monoparentales.

Toutes les demandes de Tickets CESU se font en ligne :

www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

Attention, vous devez remplir une demande par an et l'envoyer avant le 31 décembre de l'année en cours.

La réservation de places en crèche

Un accueil prioritaire en crèche d'enfants d'agents de l'État est possible.

L'État a signé avec des exploitants de crèches publiques, privées ou associatives des conventions par lesquelles il s'engage à verser une rémunération annuelle aux crèches en échange de l'accueil prioritaire de 4 267 enfants d'agents de l'État (horizon 2021).

Pour vous inscrire sur une liste d'attente, il faudra vous rapprocher de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) : <https://www.srias-occitanie.fr>

FO demande la révision des barèmes CESU et l'augmentation de la capacité d'accueil en crèche très en dessous des demandes des personnels.



Pour toute information, contactez nos représentants départementaux et académiques : Nathalie Calascibetta, Sophie Pouwels et Anne Dargent.

Défendez vos droits!



Adhérez